



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2023

Approbation d'un contrat de co-production entre la Ville de Lyon / Auditorium - Orchestre national de Lyon et l'EPCC Arts en Isère Dauphiné Alpes pour l'organisation du concours Messiaen du 1er au 5 novembre 2022

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMIN, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2023 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE CO-PRODUCTION  
ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM - ORCHESTRE  
NATIONAL DE LYON ET L'EPCC ARTS EN ISERE  
DAUPHINE ALPES POUR L'ORGANISATION DU  
CONCOURS MESSIAEN DU 1ER AU 5 NOVEMBRE 2022  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 252 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium - Orchestre national de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

Le Concours Olivier-Messiaen (concours de piano contemporain), créé en 1967 dans le cadre du Festival de Royan, s'est tenu à Paris jusqu'en 2007.

Bruno Messina, directeur de l'EPCC Arts en Isère Dauphiné Alpes (AIDA), est aujourd'hui chargé de le faire renaître dans la dynamique permise par le projet artistique de la Maison Messiaen, résidence d'artistes en Matheysine.

L'Auditorium - Orchestre national de Lyon s'est imposé comme le partenaire idéal de la renaissance du concours qui a pris, pour l'édition 2019, la forme d'un concours international d'interprétation à l'orgue, sous la présidence de Monsieur Claude Samuel, fondateur du Concours Olivier-Messiaen, ancien directeur de la Musique à Radio France et auteur de livres d'entretiens avec le compositeur.

En effet, l'orgue est étroitement associé à l'œuvre d'Olivier Messiaen, titulaire pendant plus de soixante-dix ans du grand orgue Cavallé-Coll de la Trinité, à Paris.

Cet instrument représente également une composante importante de l'identité de l'Auditorium de Lyon, qui en possède un exemplaire remarquable, unique en France.

Pour l'édition 2022 du Concours international d'orgue Olivier Messiaen, la Ville de Lyon / Auditorium - Orchestre national de Lyon et l'EPCC Arts en Isère Dauphiné Alpes souhaitent s'associer.

Le concours aura lieu à l'Auditorium de Lyon, du mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022 au samedi 5 novembre 2022.

Ce concours international permettra au public de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon et au public de la région lyonnaise de poursuivre sa découverte de l'orgue en s'appuyant sur l'expertise artistique et technique conjointe de l'AIDA et de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon.

Dans le cadre de l'organisation du Concours Olivier Messiaen, l'Auditorium - Orchestre national de Lyon prend en charge :

- le recrutement des assistants à la console pour les épreuves éliminatoires ;
- la réservation des hébergements pour les membres du jury ;
- la mise à disposition de l'orgue de l'Auditorium ;
- la mise à disposition des loges et salles de répétition de l'Auditorium ;
- la recherche de financements pour les différents prix du concours (Fondation Philharmonique - Orchestre national de Lyon et autres partenaires...) ;
- la technique liée au concours (accordage de l'orgue, équipes techniques...) ;
- le service général des lieux du concours : accueil, billetterie, service de sécurité ;
- l'organisation des repas du jury et du repas de clôture.

L'AIDA prend en charge :

- l'inscription des candidats au concours (confirmation des inscriptions, réception des enregistrements et transmission des éléments au pré-jury) ;
- la transmission des résultats du tour préliminaire aux candidats ;
- la rédaction du contrat de commande de la création de François Meïmoun ;
- la rédaction des contrats d'engagement des membres du jury ;
- la réservation des voyages des membres du jury ;
- la réservation des lieux de répétition complémentaires, en collaboration avec l'Auditorium ;
- la recherche de financements pour les différents prix du concours (fondations, partenaires...) ;
- l'encaissement des droits d'inscription ;
- la location de deux orgues électroniques.

Les dépenses et les recettes seront réparties à hauteur de 50 % pour l'Auditorium - Orchestre national de Lyon et 50 % pour l'EPCC AIDA.

Les épreuves de premier tour, deuxième tour et de finale sont ouvertes au public et gratuites.

Vu ledit contrat de coproduction ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- Le contrat de coproduction établi entre la Ville de Lyon / Auditorium - Orchestre national de Lyon et l'EPCC AIDA pour l'organisation du concours Messiaen du 1<sup>er</sup> au 5 novembre 2022 est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

- 3- Le règlement du concours Messian est approuvé.
- 4- Les dépenses seront imputées aux chapitres 011, 012 et 65 opérations symphonique, décentralisation du budget annexe 07,
- 5- Les recettes seront imputées aux chapitres 70 et 74, opérations symphonique, décentralisation du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET